

Note d'information : Quatrième session de l'organe
intergouvernemental de négociation
d'un protocole sur le commerce illicite

Genève, du 14 au 21 mars 2010

LES FACTEURS DE PRODUCTION ESSENTIELS

L'Alliance pour la Convention-cadre recommande que le Protocole du commerce illicite couvre certains facteurs de production essentiels utilisés dans la fabrication des produits du tabac : les papiers à cigarettes, les mèches à filtre d'acétate et les feuilles de tabac reconstituées.

La fabrication illégale constitue une source majeure des produits du tabac illicites. Pour combattre efficacement la fabrication illicite, les Parties doivent pouvoir contrôler l'approvisionnement de l'industrie du tabac en facteurs de production essentiels en exigeant que les fabricants de facteurs de production essentiels détiennent une licence et qu'ils exercent une vérification diligente lorsqu'ils fournissent ces facteurs de production.

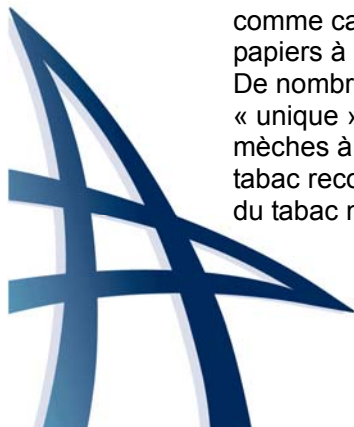
Les facteurs de production essentiels doivent être inclus dans les clauses appropriées des dispositions du Protocole, en particulier celles relatives :

- à la licence (article 5)
- à la vérification diligente (article 6)
- à la tenue des registres (article 8)
- aux mesures de sécurité et mesures préventives (article 9) – dans ses commentaires détaillés sur l'actuelle ébauche du texte, la FCA a suggéré de remplacer celui-ci par une exigence élargie dans l'article 6.

Quels sont ces facteurs de production essentiels ?

Les « facteurs de production essentiels » renvoient aux principaux composants de la fabrication des cigarettes. Le composant le plus important de tous est évidemment le tabac manufacturé. Les prochains composants les plus importants sont les papiers à cigarettes, les mèches à filtre d'acétate et les feuilles de tabac reconstituées.

En fin de compte, la FCA a identifié les facteurs de production essentiels suivants comme candidats logiques à une inclusion dans certains articles du Protocole : les papiers à cigarettes, les mèches à filtre d'acétate et les feuilles de tabac reconstituées. De nombreuses Parties ont fait valoir que chaque facteur de production doit être « unique » et « identifiable » s'il doit être contrôlé. Les papiers à cigarettes et les mèches à filtre d'acétate semblent répondre à ces exigences alors que la feuille de tabac reconstituée se situe logiquement dans les mesures proposées pour le contrôle du tabac manufacturé.



Description détaillée

Les papiers à cigarettes et les mèches à filtre d'acétate sont référencées dans la nomenclature des tarifs douaniers harmonisés de l'Union européenne, du Canada, du Brésil, de la Chine et des Etats-Unis.

Il existe un tarif douanier harmonisé unique pour les papiers à cigarettes sous le numéro tarifaire 4813.¹ Les papiers à cigarettes sont spécialement conçus en fonction du contrôle des facteurs de densité, de la porosité et du taux de combustion. Le papier à cigarettes n'a pas d'autre usage connu à part la fabrication de cigarettes.

Le papier à cigarettes se retrouve, par ailleurs, dans trois sous-catégories de la nomenclature des tarifs : le papier à cigarettes sous forme de cahier ou tube (HTS 48131000), le papier à cigarettes sous forme de rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm, et le papier à cigarettes, prédécoupé ou non (HTS 48139000).

L'acétate de cellulose, utilisé pour fabriquer des mèches à filtre d'acétate, est aussi frappé d'un tarif douanier unique – sous le numéro tarifaire 3912. Les mèches à filtre d'acétate de cellulose sont constituées d'un réseau de filaments obtenus à partir de pulpe de bois. Au cours du processus de transformation, le matériau à filtre arrive sous forme d'une bande unique de 10 000 filaments compressés en ballots de 750 kilos. Cette bande de filaments compacts est étendue de façon mécanique pour les séparer, puis un plastifiant y est vaporisé pour les coller, elle est ensuite enveloppée dans du papier fin, coupée et englutie par la machine à fabriquer des cigarettes.

Bien que l'acétate de cellulose soit utilisé pour divers usages industriels, la mèche d'acétate s'utilise dans très peu de produits. Plus de 80 % de la production mondiale s'emploie dans la fabrication des cigarettes. Par ailleurs, seule une poignée d'entreprises à travers le monde produit la mèche d'acétate, dont sept sont membres de l'association mondiale des producteurs d'acétate (GAMA).

Photos et illustrations



Les papiers à tabac en cahiers (non à l'échelle) ²

¹ Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, mis en place et contrôlé par l'Organisation mondiale des douanes.

² Amazon.COM, Inc., Seattle, Internet: <http://www.amazon.com/Top-Cigarette-Paper/dp/B000TUOBH4>, visité le : 08/09/2009.



Le papier à tabac en rouleaux (non à l'échelle) ³



Mèche à filtre [RHODIA®](#) ⁴



Mèche à filtre [RHODIA®](#) Charge cubique ⁵

3 HiFMR.COM, Inc., Chine, Internet: http://www.himfr.com/buy-cigarette_paper/, visité le : 09/09/2009.

4 Page du groupe Rhodia, Paris, Internet: http://www.rhodia.com/en/markets_and_products/leading_brands/acetow_rhodia_filter_tow.tcm, visité le : 08/09/2009

5 Ibid, Schweitzer-Mauduit.